

Communiqué sur la VACCINATION DES ENFANTS (5/11 ans)

Nous sommes le collectif des professionnels de l'éducation «Éducation pour le Bien des Enfants». Nous avons déjà rédigé un Manifeste dans lequel nous nous opposons aux mesures sanitaires imposées dans les lieux d'éducation ainsi qu'un communiqué sur la vaccination.

Aujourd'hui, nous attirons votre attention sur l'évolution des protocoles et sur la future vaccination des 5-11 ans.

Le niveau 3 du protocole appliqué depuis le 9 décembre 2021 entraîne davantage de contraintes pour les enfants, notamment le retour du masque en extérieur dès le CP.

En primaire, certes les classes ne ferment plus au 1^{er} cas positif de covid mais les parents sont toujours contraints de fournir un test négatif homologué comme sésame pour que leurs enfants puissent retourner en classe. Les attestations sur l'honneur ne sont plus acceptées.

Au collège, il est maintenant fortement recommandé aux familles de procéder à des autotests 2 fois par semaine pour les élèves de 6^{ème}.

Tout ceci contribue à renforcer l'atmosphère anxieuse dans laquelle baignent nos enfants depuis bientôt deux ans.

Plus préoccupant encore, la vaccination des 5-11 ans s'ouvre très prochainement : quel rôle va jouer l'Education nationale dans cette future campagne de vaccination ?

Nous rappelons que les enseignants ne sont pas des professionnels de santé pas plus que les établissements scolaires ne sont des pôles de santé. La mission des professionnels de l'éducation est d'éduquer et d'enseigner et non de vérifier ou de gérer des données qui relèvent du secret médical.

Nous rappelons que la Haute Autorité de Santé a conclu qu'aucun enfant n'est décédé du Covid-19 en France excepté 3 enfants déjà porteurs d'autres pathologies. En outre, l'existence du Covid long n'est pas scientifiquement établie chez les enfants, (Avis du 25 novembre 2021).

Enfin, cette injection contre la covid 19 est toujours en phase d'expérimentation et nous n'avons aucun recul pour juger d'une innocuité à long terme pour cette classe d'âge.

A-t-on le droit d'hypothéquer la santé de nos enfants au nom de la protection des adultes ?

N'est-ce pas aux adultes de protéger les enfants ?

Peut-on encore parler de « l'École de la confiance » après **le chantage aux classes fermées, le chantage au distanciel et la pression exercée sur les parents** qui en découle ?

La **double autorité parentale sera-t-elle bafouée** pour les 5-11 ans, comme elle l'est depuis cet été pour les 12-16 ans ? Sans parler de sa suppression pour les 16-18 ans.

Devons-nous nous attendre au **chantage au passe sanitaire pour les activités culturelles, de sport et de loisirs** comme c'est le cas pour les 12 -18 ans ?

À terme, devons-nous nous attendre à **la fin de l'accès à l'école républicaine pour tous ? Au chantage au passe pour aller à l'école ?**

Il est urgent de dire non.

Il est urgent de remettre l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de nos préoccupations.

Il est urgent de protéger nos enfants.